

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

Mention Complémentaire

Sûreté des espaces ouverts au public

PROPOSITION DE CORRIGE

EPREUVE E1 écrite

IDENTIFICATION ET ANALYSE DE PROBLEMES DE SURETE DANS LES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC

ORGANISATION DE LA SECURITE EN FRANCE

Question 1 (4 X 1 point) : Citez deux missions propres aux institutions suivantes :

- **Gendarmerie nationale et Police nationale :**
 - *Missions administratives : maintien de l'ordre, assistance et secours, circulation routière, police administrative.*
 - *Missions judiciaires : recherche des auteurs d'infractions à la loi pénale, enquêtes judiciaires.*
 - *Missions militaires : police militaire, prévôté et missions extérieures (gendarmerie seulement)*
- **Sapeurs pompiers :**
 - *Assistance aux personnes*
 - *Intervention sur incendie*
 - *prévention*
- **Police municipale :**
 - *Elle exécute, dans la limite de ses attributions et sous son autorité, les tâches relevant de la compétence du maire, que celui-ci leur confie en matière de prévention et de surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques.*
 - *Elle est chargée d'assurer l'exécution des arrêtés de police du maire et de constater par procès-verbaux les contraventions aux dits arrêtés. Sans préjudice des compétences qui lui sont dévolues par des lois spéciales, elle constate également par procès-verbaux les contraventions aux dispositions du code de la route dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État ainsi que les contraventions mentionnées au livre VI du code pénal dont la liste est fixée par décret en Conseil d'État, dès lors qu'elles ne nécessitent pas de sa part d'actes d'enquêtes et à l'exclusion de celles réprimant des atteintes à l'intégrité des personnes.*
 - *Elle peut également constater par rapport le délit prévu par l'article L. 126-3 du code de la construction et de l'habitation.*
 - *Ses agents exercent leurs fonctions sur le territoire communal, dans les conditions prévues au 2° de l'article 21 du code de procédure pénal*
- **Douane :**
 - *La douane assure des missions fiscales et de lutte contre les trafics illicites et la criminalité organisée.*

MENTION COMPLÉMENTAIRE SÛRETÉ DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC	Code : 52 34401	CORRIGÉ ÉCRIT	SESSION 2008
E1- Identification & Analyse des problèmes de Sûreté	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page 1/3

Question 2 (3 X 1 point) : Donnez la définition de :

- la sûreté :

C'est la combinaison de moyens humains, de mesures et de matériels, afin de lutter contre des actes de malveillance.

- la sécurité :

C'est la lutte contre les actes de défaillances techniques et humaines.

- la prévention :

C'est la mise en œuvre des moyens humains et techniques pour empêcher tous actes de malveillance de se produire.

Question 3 (3 X 0,5 point) :

Citez trois des principales missions d'un agent de prévention et de sécurité :

- *Assurer la sécurité des lieux publics, des immeubles...*
- *Veiller à la protection des biens et des personnes ;*
- *Surveiller les accès et contrôler les allées et venues des personnes ;*
- *Prévenir les incidents ;*
- *Effectuer les premiers soins de secours.*

Question 4 (5 X 0,5 point) : Citez cinq facteurs pouvant favoriser la délinquance :

Alcoolisme, dérive communautariste, chômage, drogue, incivilité, démission des familles, cadre de vie, déscolarisation, absence de qualification professionnelle...

LES FONDEMENTS DU DROIT – LA NOTION DE RESPONSABILITE

Question 5 (3 X 1 point) :

Définissez et donnez un exemple dans les différents cas de responsabilité :

- Responsabilité civile délictuelle : *Ce terme signifie que chacun doit rendre compte de ses actes et que chacun a l'obligation de réparer les dommages qu'il cause à autrui (ex : je bouscule quelqu'un et il tombe. Son tibia est cassé.)*
- Responsabilité pénale : *C'est l'obligation de répondre des infractions commises (ex : un vol)*
- Responsabilité civile contractuelle : *Reconnaissance d'un lien par le contrat (ex : bail commercial)*

MENTION COMPLÉMENTAIRE SÛRETÉ DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC	Code : 52 34401	CORRIGÉ ÉCRIT	SESSION 2008
E1- Identification & Analyse des problèmes de Sûreté	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page 2/3

DROIT PENAL ET PROCEDURE PENALE

Question 6 (3 X 0,5 points) : Quelles sont les trois catégories d'infractions ?

- crime /- délit / - contravention

Question 7 (1,5 points) :

Quelles sont les différentes sanctions pouvant être prononcées par un tribunal ?

Une infraction est passible des sanctions suivantes : amende et/ou peine de prison.

Question 8 (1 point) : Que prévoit l'article 73 du code de procédure pénale ?

Selon la loi « dans le cadre de crime flagrant ou de délit flagrant puni d'une peine d'emprisonnement, toute personne a qualité pour en appréhender l'auteur et le conduire devant l'officier de police judiciaire le plus proche.

LUTTE CONTRE LA MALVEILLANCE

Question 9 (2 points) :

Indiquez deux actes malveillants et précisez les actions de prévention à mettre en œuvre pour les éviter.

- Intrusion / Agression physique ou verbale / Vol / Escroquerie- abus de confiance / Vandalisme – dégradation matérielle / Sabotage / Incendie volontaire/ Attentat / Attaque à main armée / Chantage à l'extorsion de fonds / Prise d'otage / Les autres menaces...

MENTION COMPLÉMENTAIRE SÛRETÉ DES ESPACES OUVERTS AU PUBLIC	Code : 52 34401	CORRIGÉ ÉCRIT	SESSION 2008
E1- Identification & Analyse des problèmes de Sûreté	Durée : 1 heure	Coefficient : 1	Page 3/3